



Plainte pour dénonciation mensongère

Par **Metissrun**, le **16/06/2023** à **14:35**

Bonjours suite à un incident vec des produits mortel à l'école maternellede ma fille a la pause meridienne la directrice ne c'est pas manifesté pour expliquer aux parents ni un appel de ce qui c'est passer juste un mot de la maîtresse, et j'ai informer un site d'information ce qui c'est passer avec le nom de l'école sans cité le non de la directrice et celle ci à porter plainte à quoi je doit m'attendre des poursuites? Que dois je faire

Par **Karpov11**, le **16/06/2023** à **15:02**

Bonjour,

Je ne suis pas du tout un spécialiste de ce genre d'affaire mais vous évoquez l'emploi, en France, en 2023, de produits mortels dans une école maternelle !!!!: ça mérite une explication.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **16/06/2023** à **17:09**

Bonjour

Quel est le motif ou plutôt l'intitulé exact de la plainte ?

Par **Metissrun**, le **16/06/2023** à **17:14**

Elle porter plainte pour diffamation mensongere, je n'ai pas cité ni sont nom juste l'établissement et oui j'ai écrit mon ressenti que les parents n'ont pas était informer par la direction que les enfants on jouer pendant une heure avec le produits pour la mort aux rats la moindre des choses c'était d'appeler les parents pour prévenir j'ai eu tellement peur mon enfant n'a que 5 ans et a jouer avec ce produit c'est grave enfin pour moi je trouve sa très grave

Par **tomrif**, le **16/06/2023** à **17:30**

bonjour,

une plainte simple n'interrompt pas la prescription de 3 mois en matière de presse.

vous gardez précieusement le mot de la maitresse et vous attendez une éventuelle nouvelle de la justice.

si le propos est jugé diffamatoire par un juge, vous ne serez pas condamné pour diffamation si le juge considère que vous pouvez prouver vos dires (avec le mot de la maitresse, en faisant témoigner la maitresse) ou si le juge considère que vous êtes de bonne foi.

Par **Marck.ESP**, le **16/06/2023** à **17:48**

Pour votre info:

<https://www.cabinetaci.com/difference-entre-denonciation-et-diffamation/>